

*République française*  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE\_2020\_009

Séance du jeudi 16 janvier 2020

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 10/01/2020

Présents : 15

*L'an deux mille vingt et le seize janvier l'assemblée régulièrement*

Votants: 15

*convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

Pour : 15

Contre : 0

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE,  
Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric

Secrétaire de

FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique

séance: François FOLCHER

MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Matthias  
CORNEVAUX, Gillian MC HUGO, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Yves  
Elie LAURENT, Marie LION, Daniel MOLINES

Objet: Signalisation urbaine et touristique : attribution du marché - DE\_2020\_009

Vu le code des marchés publics ;

Vu le rapport de vérification et d'analyse des offres du 14 janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'AUTORISER Monsieur le maire à signer le marché public suivants pour l'installation d'une signalisation urbaine :

Le Marché est attribué à l'entreprise LACROIX CITY ST HERBLAIN pour un montant total hors taxe de 36 826,46 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Alain Jaffard

